

Paris, le 30 octobre 2009



Fédération Syndicale Unitaire

## Syndicats FSU présents au MEEDDM

- Syndicat National de l'Environnement (SNE)
- Syndicat Unitaire des Personnels de l'Equipement (SUP-Equip')
- SYndicat Général du Ministère de l'Agriculture (SYGMA)
- Syndicat National Autonome des personnels de l'administration chargée de la MER (SNAMER)

**Prime de restructuration de 250 euros  
Une attribution injuste et  
incompréhensible**

## **Il faut obtenir une prime pour tous les agents**

sans distinction de statut, service, de rattachement  
budgétaire du poste ni de date de recrutement

Quand l'annonce a été faite, chacun considérait qu'une prime de 250 euros ne réglait pas le blocage des salaires et les pertes de pouvoir d'achat qui s'accumulent. Mais c'était au moins la reconnaissance de ce que nous vivons tous les jours dans des services sans arrêt réorganisés, avec toujours moins d'effectifs et sans une vision claire des missions auxquelles nous devons contribuer.

Mais, le 27 octobre, le secrétariat général du ministère publie une note aux services pour préciser comment cette prime sera attribuée. Et chacun a pu constater qu'une nouvelle usine à gaz se mettait en place dont la seule raison d'être est d'exclure certains services du ministère et certains agents.

La FSU a adressé une lettre à M. Borloo, ministre d'Etat, pour lui demander que cette note du 27 octobre soit revue pour assurer le bénéfice de la prime à tous les agents des services et établissements du Meeddm. Il avait su faire une annonce au CTP ministériel... il ne doit pas laisser aux services le soin d'en limiter la portée !

*Monsieur le Ministre,*

*Nous avons appris que vous aviez décidé l'attribution d'une prime exceptionnelle de restructuration de service d'un montant de 250 euros aux agents des services réorganisés.*

*.../...*

Les syndicats FSU présents au MEEDDM – Environnement – Equipement – Agriculture - Mer

[www.sne-fsu.org](http://www.sne-fsu.org)

[www.sup-equip.org](http://www.sup-equip.org)

[www.sygma-fsu.org](http://www.sygma-fsu.org)

[www.snamer.fr](http://www.snamer.fr)

[sne@ecologie.gouv.fr](mailto:sne@ecologie.gouv.fr)

[contact@sup-equip.org](mailto:contact@sup-equip.org)

[sygma-fsu@agriculture.gouv.fr](mailto:sygma-fsu@agriculture.gouv.fr)

[ddam-35.snamer.syndicat](mailto:ddam-35.snamer.syndicat)

[@i-carre.net](mailto:@i-carre.net)



*Cette décision constitue une première reconnaissance des difficultés rencontrées par les agents du Meeddm à l'occasion des réorganisations, redéploiements, mutualisations, décentralisation et transferts qui se sont multipliés dans tous les services du ministère.*

*Néanmoins, les conditions dans lesquelles cette prime devrait être attribuée (selon la note du 27 octobre) conduisent à des exclusions qui sont incompréhensibles et causent un émoi très fort dans les services.*

*En effet, rien ne peut justifier que cette prime liée aux difficultés rencontrées ne soit versée qu'à l'un des conjoints (concubins ou pacsés) alors que chacun d'eux a vécu les mêmes difficultés que tous les autres collègues.*

*Rien ne justifie qu'un agent en contrat à durée déterminée ou vacataire ne se voit pas reconnaître ces mêmes difficultés.*

*Au sein des DDEA, qui peut comprendre qu'un agent du Meeddm ne bénéficierait pas de cette prime sous prétexte qu'il occupe un poste identifié « MAAP »... alors même que cet agent fait généralement partie des personnes ayant été les plus exposées aux réorganisations qui l'on conduit à changer de poste ?*

*Au-delà de ces discriminations entre agents d'un même service, nous considérons que les réorganisations ont concerné l'ensemble des services du ministère (y compris ceux à caractère interdépartemental : DIR, SN,..., ceux du réseau scientifique et technique et les établissements publics du ministère).*

*En outre, la complexité dans l'application de cette prime exceptionnelle ne peut que compliquer le travail des agents des services administratifs et des bureaux des salaires, eux-mêmes largement confrontés aux réorganisations/mutualisations...*

*C'est pourquoi les syndicats FSU du ministère vous demandent de faire rectifier la note du 27 octobre et de donner des consignes aux services et établissements pour que l'ensemble des agents du ministère bénéficie de cette prime de compensation des difficultés qu'ils ont tous rencontrées et rencontre encore. Et cela, quel que soit leur statut, leur service d'affectation, le rattachement budgétaire de leur poste et leur date de recrutement, et dans les plus brefs délais (avec les salaires de décembre 2009 ou janvier 2010 au plus tard).*

*Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.*

**Si les interventions des syndicats du ministère ne recevaient pas très vite une réponse favorable, ce serait à tous les agents du ministère, tous ensemble en intersyndicale, d'agir pour se faire entendre. La FSU vous appelle à rester particulièrement vigilants.**